

Motion (1) relative à la taxe professionnelle,
adoptée par l'Assemblée plénière, le 17 septembre 2009

L'UNPS déplore que le projet de réforme de la taxe professionnelle exclue les très petites entreprises relevant du régime des BNC (bénéfices non commerciaux), dont font partie la majorité des professionnels de santé libéraux.

Les mesures d'allègement envisagées, destinées à favoriser les investissements, ne concerneraient donc pas nos entreprises.

Au moment où le gouvernement lui demande des efforts d'organisation, notre secteur ne comprendrait pas d'être tenu à l'écart de cette réforme.

L'UNPS demande que soit respecté un principe d'équité pour l'ensemble des entreprises quel que soit le nombre de leurs salariés.